



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Taxe professionnelle - Vote du taux pour 2009

La Communauté de l'agglomération dijonnaise vote chaque année le taux de la taxe professionnelle unique, conformément aux articles 1636 B et 1639 A du Code général des impôts.

En application de l'article 1636 B sexies I-4 du Code Générale des Impôts, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise peut augmenter son taux de taxe professionnelle, par rapport à l'année précédente, dans la limite d'une fois et demie l'augmentation des taux de taxe d'habitation ou, si elle est moins élevée, du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières des communes membres.

Ainsi, pour 2009, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise peut, en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, voter un taux de Taxe Professionnelle de 16,90 %, contre 16,53% en 2008, soit une progression de 2,26%.

Il est donc proposé de voter un taux de taxe professionnelle pour 2009 de 16,90%.

Pour information, les bases nettes de taxe professionnelle pour 2009 (295 020 618 €) sont en progression de 2,95% par rapport à 2008.

Compte-tenu des prévisions de bases et de taux, le montant du ticket modérateur pour 2009 est de 1 499 324 €.

Le produit net de taxe professionnelle pour 2009 perçu par le Grand Dijon devrait ainsi s'élever à 82 273 765 €.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

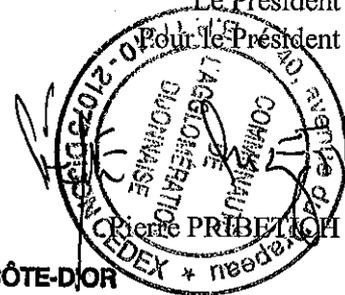
- de fixer le taux de taxe professionnelle pour l'année 2009 à 16,90 %.

*Convocation envoyée le 19 mars 2009
Publié le 27 mars 2009
Déposé en Préfecture le*

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009

